

**Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020**

**Objet :** Tourisme.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 19.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu les crédits prévus à les articles 56110/33202 et 56110/32101 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 19.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020 :

- 1) 15.000,00 EUR à l'asbl COMEDY CLUB pour l'événement "Rire Ensemble Festival" 2020;
- 2) 1.500,00 EUR à l'asbl La Promenade Verte de Neder-Over-Heembeek pour la balade gourmande de NOH;

- à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2020 :

- 3) 2.500,00 EUR à la sprl Miller's Ticket pour le projet "Brussels Beer Bus".

Annexes :